

L'ajournement

Il y a deux ou trois points que je voudrais soulever en réponse aux questions et aux commentaires de mon ami. Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance au gouvernement du Québec pour la manière dont il a réagi à l'incendie et, notamment, pour la très grande coopération dont il a fait preuve lorsqu'il a travaillé de concert avec le gouvernement du Canada et d'autres administrations.

Madame la Présidente, vous savez probablement que le gouvernement fédéral est intervenu au tout début le jour où l'incendie s'est déclaré. Nous avons pu être sur les lieux et surveiller l'effet de l'incendie sur les eaux, le sol l'atmosphère ce que nous continuons de faire. Certes, la bonne nouvelle c'est que les résultats sont, jusqu'à maintenant, très encourageants.

Je voudrais aussi rendre hommage aux pompiers qui ont fait preuve d'adresse et d'une grande compétence. Ils ont sans doute tiré des leçons des incendies semblables qui se sont produits ailleurs au Canada et aux États-Unis. Je trouve aussi les résultats encourageants.

Les députés ne l'ignorent sans doute pas, les dépôts de déchets, comme les pneus en question, relèvent de la compétence des provinces. Néanmoins, le gouvernement fédéral offre son concours, s'il le peut, comme c'est arrivé en l'espèce.

En outre, nous travaillons de concert avec le conseil des ministres de l'Environnement, qui regroupe le ministre de l'Environnement fédéral et ses homologues provinciaux, à la mise au point d'un plan d'action qui vise, en premier lieu, à prévenir le plus possible ce genre d'incendie et à veiller à ce que ceux qui éclateront ne mettent pas en danger les personnes vivant à proximité.

Les bonnes nouvelles touchant l'incendie survenu au Québec ont en partie trait au fait que les pneus étaient disposés d'une façon qui facilitait moins la propagation des flammes que dans le cas de l'incendie précédent, en Ontario. Les observations du député sur les technologies nouvelles sont certes intéressantes, mais j'estime qu'on pourra, grâce à une plus grande vigilance des gouvernements provinciaux et à une application plus stricte de la réglementation que doivent respecter les propriétaires, faire en sorte que les dépôts soient plus sécuritaires que par le passé.

Le gouvernement fédéral est fort activement engagé dans la recherche de technologies de recyclage rentables. Nous sommes capables de recycler à l'heure actuelle un

faible pourcentage seulement des pneus utilisés au Canada. Il nous faudra à l'avenir adopter une réglementation beaucoup plus rigoureuse concernant l'élimination des automobiles, des pneus et autres éléments d'automobiles.

Nous tâchons pour le moment de rendre ces efforts de recyclage aussi rentables que possible et qu'on en entrepose moins et qu'on en réutilise plus. Cela entraîne bien sûr des dépenses, mais la façon dont le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux travaillent ensemble en coopération avec le secteur privé va au moins alléger, sinon supprimer, le problème à l'avenir. Nous ne pouvons pas garantir que nous n'aurons plus de ces incendies, mais nous pouvons garantir que nous serons mieux en mesure de les combattre et qu'il y aura moins de risque de pareils incendies parce qu'on recyclera à l'avenir un plus grand nombre de pneus.

LE PROJET SCOTIA SYNFUELS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, le 16 mai 1990, j'ai posé une question au ministre des Travaux publics d'alors, au sujet de la possibilité de financement du projet Scotia Synfuels, qui devrait être implanté dans l'île du Cap-Breton.

Le ministre m'a répondu, avec l'attitude désinvolte qui est généralisée depuis un certain temps, que cette affaire serait examinée comme il se doit et qu'une décision serait prise au moment opportun.

J'aimerais faire remarquer aux députés ici présents que ce projet particulier est en préparation depuis un bon bout de temps. En fait, il y a dix raisons précises pour que les habitants de la Nouvelle-Écosse et, bien sûr, du Canada, désirent voir ce projet aboutir sans délai.

La première raison, c'est que le projet créerait beaucoup d'emplois en Nouvelle-Écosse. Ce projet, s'il se réalise, entraînera la création directe et indirecte de plus de 2 000 emplois permanents et d'environ 500 emplois dans la construction dans les trois prochaines années seulement.

Il faut signaler que le chômage est excessivement élevé dans l'île du Cap-Breton en ce moment. Vous savez peut-être, madame le Président, que le taux de chômage brut est aujourd'hui de 7,7 p. 100 au Canada alors qu'il est de 11 p. 100 en Nouvelle-Écosse. En Ontario, le taux de chômage désaisonnalisé est de 5,3 p. 100. Par contre, dans l'île du Cap-Breton, le taux de chômage officiel était de 19,1 p. 100 au 21 avril 1990.